

Déclaration de l'ACHRU sur la réconciliation et les principes culturels

L'ACHRU représente le logement social, abordable et sans but lucratif ainsi et est dévoué à mettre fin à l'itinérance à travers le Canada. À ce titre, voici l'une de ses convictions fondamentales, énoncée dans le plan stratégique 2020-2024 : « L'ACHRU s'engage en faveur de la réconciliation avec les peuples autochtones et l'habitation est une composante fondamentale de la réconciliation. »

L'ACHRU appuie sans réserve les principes de vérité et réconciliation ainsi que les appels à l'action qui leur sont liés. Certains énoncés de ces principes offrent une compréhension approfondie de la culture autochtone et l'ACHRU s'est engagée à les adopter et à les promouvoir auprès de ses membres. Ces principes comprennent :

- Toute la population canadienne, en tant que signataire de traités, partage la responsabilité d'établir et de maintenir des relations mutuellement respectueuses ;
- Les perspectives et la compréhension des Autochtones membres de l'ACHRU sur l'éthique, les concepts et les pratiques de la réconciliation sont essentielles à la réconciliation à long terme ;
- Soutenir la revitalisation culturelle des peuples autochtones et intégrer les systèmes de connaissances autochtones, les histoires orales, les lois, les protocoles et les liens avec la terre sont essentiels dans le processus de réconciliation ;
- La réconciliation exige une volonté politique, un leadership conjoint, l'établissement de la confiance, de la responsabilité, de la défense des intérêts et de la transparence.

« Nous devons faire plus que parler de réconciliation, nous devons agir. Pour le faire de manière constructive, les Canadiennes et les Canadiens doivent rester engagés dans un travail continu d'établissement et de maintien de relations respectueuses. Cela implique la remise en question des cultures politiques et bureaucratiques. »

En outre, l'appel à l'action n° 92 de la CVR demande l'adoption par le secteur des entreprises d'un cadre de réconciliation qui comprend ce qui suit :

- Adopter la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones comme cadre de réconciliation et appliquer ses principes, normes et règles à la politique d'entreprise et aux principales activités opérationnelles.
- « Donner aux cadres supérieurs et aux employés de l'information sur l'histoire des peuples autochtones, y compris en ce qui touche l'histoire et les séquelles des pensionnats, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités et les droits des autochtones, le droit autochtone et les relations entre l'État et les Autochtones. À cet égard, il faudra, plus particulièrement, offrir une formation axée sur les compétences pour ce qui est de l'aptitude interculturelle, du règlement de différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme. »

Les *Sept Enseignements Sacrés des grands-pères* donnent un aperçu des valeurs de l'ACHRU, c'est-à-dire l'honnêteté, la sagesse, le courage, l'humilité, l'amour, le respect et la vérité. L'ACHRU accorde également une grande importance au *Inuit Qaujimagatuqangit* ou aux 8 principes du QI, en particulier les principes de *Pijitsirniq* (servir et subvenir aux besoins de la famille ou de la communauté, ou des deux) et de *Piliriqatigiinni* ou *Ikajuqtigiinni* (travailler ensemble pour une cause commune).

En tant qu'organisation engagée dans la mise en œuvre des principes de la réconciliation, la culture de l'ACHRU doit être influencée par la culture autochtone. Le personnel et le conseil d'administration de l'ACHRU s'engagent à respecter les normes culturelles suivantes, et encouragent tous ses membres à les adopter :

Diversité et inclusion :

- Le respect de la diversité ne se limite pas à la couleur de la peau, au handicap, etc. Le respect de la diversité des pensées, des opinions, des perspectives des autres au sein de l'ensemble collectif est tout aussi essentiel.
- L'inclusion signifie une participation COMPLÈTE ; les questions et les discussions mènent aux meilleurs résultats.
- Pour favoriser cet aspect, le personnel de l'ACHRU entreprendra régulièrement une formation sur les diverses cultures en mettant l'accent sur la culture autochtone.
- Les réunions du Conseil d'administration de l'ACHRU et les autres rassemblements commenceront par la reconnaissance des terres autochtones.

Communication

- Écouter avec patience et compréhension ; chaque personne a son histoire.
- Tenir les autres informés ; partager et fournir les informations demandées.
- Chercher d'abord à comprendre les autres plutôt qu'à être compris.
- Veiller à ce que chacun ait une voix et à ce que chaque voix soit entendue et comprise.
- Le ton et la manière sont importants ; les questions sont importantes.
- Les connaissances doivent être partagées dans un effort pour s'aider mutuellement et pour renforcer la compréhension ; aucune personne n'est considérée « meilleure » que l'autre.
- Communiquer dans l'intention de soutenir et d'aider.

Relations interpersonnelles

- Développer et entretenir des relations significatives et de confiance pour que l'organisation puisse fonctionner et travailler en fonction du meilleur résultat possible.
 - Faire preuve d'empathie, de sensibilité et de compréhension à l'égard des sentiments des autres en sachant que ce que nous disons, comment nous le disons et ce que nous faisons peut avoir un impact sur les autres.
 - Le Conseil et le personnel de l'ACHRU s'efforceront d'établir une relation de partenariat mutuel, dans laquelle le personnel et le Conseil s'efforceront d'avoir des impacts et d'atteindre des objectifs communs.
- Collaboration
 - Cultiver et maintenir des relations respectueuses ; s'efforcer de toujours être en bons termes avec les autres.
 - Les actions visent le bien du groupe : elles ne cherchent pas un gain personnel ou la promotion personnelle.
 - Les idées des autres sont recherchées dans un effort pour obtenir le meilleur résultat.
 - Une communauté de partage existe ; chacun est censé « retrousser ses manches et contribuer ».
 - Considérer l'information comme une ressource à partager, non une source de pouvoir.
 - Prendre des décisions collectivement et engager les autres personnes dans les décisions qui peuvent avoir un impact sur elles-mêmes ou sur l'organisation.
- Représentation et gouvernance
 - Les questions ayant un impact sur les peuples autochtones au sein de l'ACHRU doivent être discutées et dirigées « pour les Autochtones, par les Autochtones ». Le Caucus autochtone de l'ACHRU sera le principal organe chargé de fournir des commentaires et des orientations sur les questions ayant une incidence sur le logement autochtone dans un esprit de collaboration ouverte.
 - Dans la mesure du possible, l'ACHRU sera représentée à l'externe par des Autochtones sur les questions ayant une incidence sur le logement autochtone.